

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n° CCSDCC20036 du 15/07/2020 relative à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Saulnois (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20037 du 15/07/2020 fixant à 15 le nombre de Vice-Présidents qui siégeront d'office au sein du Bureau Communautaire, et fixant à 15 le nombre de membres complémentaires du Bureau Communautaire (mandature 2020-2026) ;

Vu les délibérations n° CCSDCC20038 à CCSDCC20052 incluse relatives à l'élection des 15 Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Saulnois (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20054 du 15/07/2020 relative à l'élection des 15 membres complémentaires du Bureau Communautaire (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20060 du 27/07/2020 portant délégations au Bureau ;

Vu la convocation du Bureau le 17 septembre 2025, envoyée par courrier le 10 septembre 2025 ;

Le jour susdit, les membres du Bureau se sont réunis au sein de la Salle Polyvalente de BENESTROFF, sous la présidence de Monsieur Jérôme END, Président de la CCS.

Vu que la moitié des membres délégués est présente, le Bureau a qualité pour délibérer de façon valide.

**Etaient présents et avaient donné procuration :**

| Président                           | Vice-présidents       | Autres membres du bureau | Membre ayant donné procuration                 |
|-------------------------------------|-----------------------|--------------------------|------------------------------------------------|
| Jérôme<br>End                       | Armelle<br>BARBIER    | Gaëtan<br>BENIMEDDOURENE | Thierry CHATEAUX (Procuration à Michel HAMANT) |
|                                     | David<br>BARTHELEMY   | Sylvie<br>BOUSCHBACHER   | Gilbert VOINOT (Procuration à Jérôme END)      |
|                                     | Christophe<br>ESSELIN | Sylvain CIMINERA         | Gaëlle QUENETTE (Procuration à Bernard DOYEN)  |
|                                     | François<br>FLORENTIN | Bernard DOYEN            |                                                |
|                                     | Michel<br>HAMANT      | Rémy HAMANT              |                                                |
|                                     | Annette JOST          | Yolande HOUPERT          |                                                |
|                                     | Nicolas<br>KARMANN    | Jérôme LANG              |                                                |
|                                     | Bernard<br>LOUIS      | Michel RAMBOUR           |                                                |
|                                     | Gérard<br>MEYER       | Carole REMILLON          |                                                |
|                                     | Hervé SEVE            | René VERHEE              |                                                |
|                                     | Thierry<br>SUPERNAT   |                          |                                                |
|                                     |                       |                          |                                                |
|                                     |                       |                          |                                                |
| 1                                   | 11                    | 10                       | 3                                              |
| <b>Présents : 22 – Votants : 25</b> |                       |                          |                                                |

**Etaient également présents :**

- Mme Céline PATTAR, Directrice Générale des Services par intérim.

**Etaient excusés :**

- Monsieur Laurent FRICHE
- Madame Christelle PILLEUX
- Monsieur Laurent CLAUDEL
- Monsieur Didier CONTE
- Monsieur Antoine ERNST
- Monsieur Jean-Marie SIMERMAN

Madame Annette JOST, Vice-Présidente, ouvre la séance à 17h15 et remercie les élus pour leur présence en séance du Bureau de ce soir.

Elle nomme Monsieur François FLORENTIN, Maire de JALLAUCOURT, secrétaire de séance.

Les membres de l'Assemblée approuvent à l'unanimité.

**Procès-verbal :**

Madame Annette JOST propose à l'Assemblée d'approuver le PV n° 04 du Bureau du 25 juin 2025 qui a été mis en ligne dans l'extranet « élus ».

Après délibération, l'Assemblée **APPROUVE** le PV n° 04 du Bureau du 25 juin 2025.

|                   |           |
|-------------------|-----------|
| Nombre de votants | 21        |
| Majorité absolue  | 11        |
| <b>Pour</b>       | <b>21</b> |
| Contre            | 0         |

**POINT N° CCSBUR25049**  
**EMPLOI, FORMATION ET INSERTION SOCIALE**

Objet : **Maison de l'Emploi du Sud Mosellan – Appel à cotisation – Année 2025**

*VU la délibération n°CCSBUR24037 du 26/06/2024, par laquelle l'Assemblée approuvait le versement de la cotisation à la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan d'un montant de 38.600,00 €, au titre de l'année 2024 ;*

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan sollicite chaque année un appel à cotisation au titre de son fonctionnement annuel, auprès des intercommunalités membres.

A l'issue de la réorganisation des services liée aux Cyber-bases emploi intervenue au cours de l'année 2024, la MDE avait envisagé une évolution des contributions des intercommunalités partenaires de la manière suivante :



|                                                          | Subvention des intercommunalités 2023 | Diminution 2024 | Subventions des intercommunalités 2024   | Diminution à prévoir en 2025 | Projection subvention des intercommunalités 2025 |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------|------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------|
| Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud<br>55 % | 91.100,00 €                           | 15.700,00 €     | 91.100,00<br>-15.700,00<br>= 75.400,00 € | 25.100,00 €                  | 91.100,00<br>-25.100,00<br>= 66.000,00 €         |
| Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg<br>17 %     | 28.155,00 €                           | 4.655,00 €      | 28.155,00<br>-4.655,00<br>=23.500,00 €   | 8.155,00 €                   | 28.155,00<br>-8.155,00<br>= 20.000,00 €          |
| Communauté de Communes du Saulnois<br>28 %               | 46.380,00 €                           | 7.780,00 €      | 46.380,00<br>-7.780,00<br>=38.600,00 €   | 12.380,00 €                  | 46.380,00<br>-12.380,00<br>=34.000,00 €          |
|                                                          | 165.635,00 €                          | 28.135,00 €     | 137.500,00 €                             | 45.635,00 €                  | 120.000,00 €                                     |

Faisant suite à ces engagements, par courrier du 07/07/2025, Monsieur le Président de la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan, Monsieur Alain MARTY, notifiait le montant de la contribution de la Communauté de Communes du Saulnois attendue au titre de l'année 2025, d'un montant de 34.000,00 €.

Considérant la présentation faite aux membres de la Commission « Affaires Sociales et Familiales » ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- **APPROUVER** le versement de la cotisation 2025 de la Communauté de Communes du Saulnois au profit de la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan, d'un montant de 34.000,00 € ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- **APPROUVE** le versement de la cotisation 2025 de la Communauté de Communes du Saulnois au profit de la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan, d'un montant de 34.000,00 € ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de conseillers votants | 21        |
| Ayant pris part au vote       | 21        |
| Abstention                    | 0         |
| Suffrages exprimés            | 21        |
| Majorité absolue              | 11        |
| <b>Pour</b>                   | <b>21</b> |
| Contre                        | 0         |

**POINT N° CCSBUR25050**  
**PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE**

**Objet : Multi-accueil « Le Jardin du Mesny » à Vic-sur-Seille - Conventionnement avec l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie et Ergothérapie - Année scolaire 2025/2026**

VU l'encadrement de stagiaires par les services de la Communauté de Communes du Saulnois, notamment dans le cadre du fonctionnement de ses 5 structures multi-accueils ;

Conformément à la pièce annexée, Monsieur le Président présente à l'Assemblée le projet de convention de partenariat entre :

L'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie et Ergothérapie – Association Loi 1901, dont le siège social est situé au 4 rue des Sables 54 000 NANCY, représentée par Monsieur Cédric GAVIER, en sa qualité de Directeur de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Lorraine Champagne-Ardenne, d'une part ;

et

La Communauté de Communes du Saulnois, pour le multi-accueil « Le Jardin du Mesny » – situé Place du Tripot 57630 VIC-SUR-SEILLE, représentée par Monsieur Jérôme END, Président, d'autre part ;

Qui prévoit :

- ✚ Pour le multi-accueil « Le Jardin du Mesny » : d'accueillir un groupe d'étudiants de troisième année qui effectuera une période d'observation dans le but de recueillir les besoins et attentes dans le cadre du projet ;
- ✚ Pour l'IFE LCA : de proposer la mise en place d'actions de formation, d'information, de prestations faisant la promotion de la profession d'ergothérapeute, d'actions visant à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique au sein de la structure d'accueil, ou encore d'actions visant à l'inclusion des personnes en situation de handicap, à destination des professionnels de la petite-enfance et/ou des parents de l'établissement.

L'IFE LCA s'engage à :

- Ne demander aucune compensation financière pour son intervention ;
- Faire état du soutien de la CCS dans toutes publications ou supports de communication en relation avec le projet ;
- Apposer le logo de la CCS sur tous les documents matériels et immatériels liés au projet.

La Convention est conclue pour la période du projet, soit du 1er septembre 2025 au 30 juin 2026, avec une intervention prévue selon les modalités suivantes :

- 8 étudiants sont affectés au projet ;
- une rencontre aura lieu au courant de la semaine du 15 au 19 septembre 2025, dans le but d'initier le projet entre les parties prenantes (observations, entretiens pour élaboration du diagnostic, recueil des besoins et attentes de la structure partenaire et de ses usagers) ;



- au cours de l'année universitaire, la construction et la planification du projet seront réalisées par les étudiants au sein de l'établissement IFE-LCA ;
- durant la semaine du 26 au 29 mai 2026, la restitution du projet sera effectuée, sur le site partenaire.

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- **AUTORISER** la signature de la convention de partenariat avec l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie et Ergothérapie de NANCY, pour l'année scolaire 2025/2026, telle que présentée et jointe en annexe ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- **AUTORISE** la signature de la convention de partenariat avec l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie et Ergothérapie de NANCY, pour l'année scolaire 2025/2026, telle que présentée et jointe en annexe ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de conseillers votants | 21        |
| Ayant pris part au vote       | 21        |
| Abstention                    | 0         |
| Suffrages exprimés            | 21        |
| Majorité absolue              | 11        |
| <b>Pour</b>                   | <b>21</b> |
| Contre                        | 0         |

## POINT N° CCSBUR25051 ACTIONS DE PRÉVENTION

**Objet :** Journée Internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes - 25 novembre 2025 - Achat de sacs en papier personnalisés à destination des pharmaciens du Saulnois

*VU la délibération n°CCSBUR2205 du 17/10/2022, par laquelle l'Assemblée approuvait la participation de la CCS à l'opération organisée par le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAD) à l'occasion de la Journée Internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes le 25 novembre 2022 pour équiper les pharmacies du Saulnois de sacs en papier personnalisés du violentomètre et des numéros d'urgence, dans la limite d'une participation de 2.000,00 € ;*

*Considérant que cette participation s'est élevée, en 2022, à 1.000,00 €, pour la Communauté de Communes du Saulnois ;*

*VU la délibération n°CCSDCC22112 du 20/12/2022, par laquelle l'Assemblée approuvait le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2023-2025 dont la mesure n°4 dispose : « Opérer une action de communication de niveau national à l'occasion de la journée nationale du 8 mars ou de celle du 25 novembre » ;*

*VU la délibération n°CCSBUR23083 du 25/10/2023, par laquelle l'Assemblée approuvait l'achat de sacs en papier personnalisés à destination des pharmaciens du Saulnois par le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAD) à l'occasion de la Journée Internationale 2023 pour l'élimination des violences à l'égard des femmes pour un montant de 1.000,00 € ;*

*VU la délibération n°CCSBUR240049 du 18/09/2024, par laquelle l'Assemblée approuvait l'achat de sacs en papier personnalisés à destination des pharmaciens du Saulnois par le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAD) à l'occasion de la Journée Internationale 2024 pour l'élimination des violences à l'égard des femmes pour un montant de 1.000,00 € ;*

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAD), relié au Ministère de la Justice, et la Délégation Départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, se sont associés pour mener une action commune dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, qui a lieu le 25 novembre de chaque année.

Cette action consiste à concevoir des sacs en papier personnalisés à destination des pharmaciens de Moselle, composés au recto du « violentomètre », outil de prévention adapté en France par la Ville de Paris, le Département de la Seine Saint Denis et l'association « En Avant Toutes », et au verso des numéros d'écoute et d'accueil pour les violences conjugales.

Le « violentomètre » permet de mesurer le degré de violences dans un couple à partir d'exemples concrets du quotidien. Il est reconnu par les associations expertes comme d'utilité publique dans la lutte contre les violences conjugales.

Cette action permet de délivrer un message de sensibilisation au plus grand public possible via un support original qui entre régulièrement dans tous les foyers.

Face à cette urgence, les collectivités locales ont un rôle clé à jouer dans la lutte contre les violences conjugales car ce sont des institutions politiques plus proches des citoyennes. A ce titre, la Loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance les place au cœur de la lutte contre les violences intrafamiliales.

Le coût total pour la création, l'impression et la livraison de 250.000 sachets est d'environ 12.000,00 €. Chaque pharmacie partenaire en recevra 1000. Le CDAD et la délégation aux droits des femmes co-financeront le projet.

Tenant compte du bilan de ladite action, menée sur le territoire depuis 2022, avec la participation de la Communauté de Communes du Saulnois, qui s'établit de la manière suivante :

|                                                                  | Année 2022                                                                                  | Année 2023                                                 | Année 2024                                                 | Année 2025<br>(Prévisionnel)                                                                |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nombre de pharmacies du territoire participant à l'action</b> | <b>6 pharmacies</b><br>2 à Dieuze / Vic-sur-Seille / Delme /<br>Château-Salins /<br>Insming | <b>4 pharmacies</b><br>2 à Dieuze / Vic-sur-Seille / Delme | <b>4 pharmacies</b><br>2 à Dieuze / Vic-sur-Seille / Delme | <b>6 pharmacies</b><br>2 à Dieuze / Vic-sur-Seille / Delme /<br>Château-Salins /<br>Insming |
| <b>Nombre de sacs distribués dans le Saulnois</b>                | <b>6 000 sacs</b>                                                                           | <b>4 000 sacs</b>                                          | <b>5 000 sacs</b>                                          | <b>6 000 sacs</b>                                                                           |



Attendu qu'en sus de cette diffusion dans le Saulnois, une large communication de l'opération a été opérée, en 2024, via les réseaux sociaux et un reportage sur France 3 Lorraine (réalisation d'un micro-trottoir et visite d'une pharmacie messine) ;

Considérant que cette distribution est perçue positivement par les pharmacies volontaires, les associations locales et les financeurs, car elle vise directement à faire entrer le « violentomètre » dans les foyers par un moyen détourné ;

**Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :**

- **PARTICIPER**, pour le territoire de la CCS, au titre de de la journée Internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes du 25 novembre 2025, à l'équipement des pharmacies du territoire à raison de 1 000 sachets en papier par officine, dans la limite d'une participation maximale pour la collectivité de 1.000,00 € ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

**Après délibération, le Bureau Communautaire :**

- **PARTICIPE**, pour le territoire de la CCS, au titre de de la journée Internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes du 25 novembre 2025, à l'équipement des pharmacies du territoire à raison de 1 000 sachets en papier par officine, dans la limite d'une participation maximale pour la collectivité de 1.000,00 € ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de conseillers votants | 23        |
| Ayant pris part au vote       | 23        |
| Abstention                    | 0         |
| Suffrages exprimés            | 23        |
| Majorité absolue              | 12        |
| <b>Pour</b>                   | <b>23</b> |
| Contre                        | 0         |

**POINT N° CCSBUR25052**  
**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**

**Objet :** Contrat Local de Santé du Saulnois - Demande de subvention auprès de la Mutualité Sociale Agricole pour l'organisation d'un évènement en « santé mentale » au profit des habitants du Saulnois du 14 octobre 2025

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*VU la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et la loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016 ;*

*VU le Schéma Régional de Santé 2018-2028 ;*

VU la délibération n° CCSDCC24044 du 28 Juin 2024 instituant un Contrat-Cadre entre la Communauté de Communes du Saulnois et l'Agence Régionale de Santé du Grand-Est afin de réaliser un Contrat Local de Santé pour le Saulnois ;

VU la délibération n°CCSDC25030 du 21/05/2025, par laquelle l'Assemblée Communautaire validait l'ajout à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale » de la mention « signature et coordination d'un Contrat Local de Santé » ;

VU la délibération n°CCSDCC25043 du 25/06/2025 par laquelle l'Assemblée Communautaire approuvait le contenu du Contrat Local de Santé 2025 - 2030 et sa signature ;

VU la fiche action n°6 « Agir pour la santé mentale dans le Saulnois » dudit CLS, qui a pour objectif :

- Renforcer les connaissances des habitants sur les différentes dimensions de la santé mentale ;
- Détecter et accompagner les situations de mal-être agricole ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, la Communauté de Communes du Saulnois, en lien avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Moselle Sud, organisera le 14 octobre 2025 à la Délivrance à Dieuze une soirée culturelle sur la thématique de la santé mentale à destination des habitants de la CCS.

Cet évènement sera dédié à la projection de deux courts métrages : « Déprime n'est pas dépression... un entretien avec Bernard ODIE » et « Et toi ça va ? » portant sur les idées reçues autour de la dépression. Elle est destinée à l'ensemble de la population du territoire sans distinction, entre 10 et 85 ans.

Ces deux films seront fournis par le CNASM (Centre National Audiovisuel en Santé Mental).

L'action s'inscrit dans le Stratégie Nationale de Santé (2018 - 2022) et dans le Projet Régional de Santé, par le fait d'aborder la question du mal-être, et notamment la dépression, au sein d'une population rurale comme le Saulnois.

Les objectifs sont :

- Sensibiliser le public à la santé mentale ;
- Lever les tabous sur la santé mentale ;
- Faire connaître les ressources locales d'accompagnement ;
- Présenter les actions du CLS en lien avec la santé mentale et encourager le dialogue sur cette thématique.

Cette initiative est menée en collaboration avec le CMP de Dieuze et le Centre Hospitalier de Lorquin, qui mettent à disposition les films et garantissent la présence de spécialistes du domaine pour animer les échanges.

Dans le cadre du déploiement de cet évènement,

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- **SOLLICITER la Mutualité Sociale Agricole, au titre d'une « Action d'initiative locale d'information en prévention de la santé », pour l'action du ciné-débat du 14 octobre 2025, pour un montant total de 360,00 €, dans le cadre de la mise en place de la fiche action n°6 « Agir en Santé Mentale » du Contrat Local de Santé du Saulnois, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :**



|                                                              |                         |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Coût prévisionnel de l'action proposée (frais de traiteur) : | 450,00 € TTC            |
| Montant sollicité auprès de la Mutualité Sociale Agricole    | 360,00 €<br>(soit 80 %) |
| RESTE A CHARGE DE LA CCS                                     | 90,00 €<br>(soit 20 %)  |

- L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

**Après délibération, le Bureau Communautaire :**

- **SOLLICITE** la Mutualité Sociale Agricole, au titre d'une « Action d'initiative locale d'information en prévention de la santé », pour l'action du ciné-débat du 14 octobre 2025, pour un montant total de 360,00 €, dans le cadre de la mise en place de la fiche action n°6 « Agir en Santé Mentale » du Contrat Local de Santé du Saulnois, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

|                                                              |                         |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Coût prévisionnel de l'action proposée (frais de traiteur) : | 450,00 € TTC            |
| Montant sollicité auprès de la Mutualité Sociale Agricole    | 360,00 €<br>(soit 80 %) |
| RESTE A CHARGE DE LA CCS                                     | 90,00 €<br>(soit 20 %)  |

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

**Résultat du scrutin :**

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de conseillers votants | 23        |
| Ayant pris part au vote       | 23        |
| Abstention                    | 0         |
| Suffrages exprimés            | 23        |
| Majorité absolue              | 12        |
| <b>Pour</b>                   | <b>23</b> |
| Contre                        | 0         |

**POINT N° CCSBUR25053**  
**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**

**Objet :** Contrat Local de Santé du Saulnois - Candidature à la campagne gouvernementale de la labellisation Grande Cause Nationale 2025 : « Parlons santé mentale ! »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et la loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016 ;

VU le Schéma Régional de Santé 2018-2028 ;

VU la délibération n° CCSDCC24044 du 28 Juin 2024 instituant un Contrat-Cadre entre la Communauté de Communes du Saulnois et l'Agence Régionale de Santé du Grand-Est afin de réaliser un Contrat Local de Santé pour le Saulnois ;

VU la délibération n°CCSDC25030 du 21/05/2025, par laquelle l'Assemblée Communautaire validait l'ajout à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale » de la mention « signature et coordination d'un Contrat Local de Santé » ;

VU la délibération n°CCSDCC25043 du 25/06/2025 par laquelle l'Assemblée Communautaire approuvait le contenu du Contrat Local de Santé 2025 - 2030 et sa signature ;

VU la fiche action n°6 « Agir pour la santé mentale dans le Saulnois » dudit CLS, qui a pour objectif :

- Renforcer les connaissances des habitants sur les différentes dimensions de la santé mentale ;
- Détecter et accompagner les situations de mal-être agricole ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, la CCS déploie de nombreuses actions en santé mentale, en 2025 :

1. Ciné-débat du 14 octobre 2025 sur la thématique de la santé mentale :

La CCS en lien avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Moselle Sud organisera le 14 octobre 2025 à la Délivrance à Dieuze une soirée culturelle sur la thématique de la santé mentale à destination des habitants de la CCS. Cet événement sera dédié à la projection de deux courts métrages : « Déprime n'est pas dépression... un entretien avec Bernard ODIE » et « Et toi ça va ? » portant sur les idées reçues autour de la dépression. Elle est destinée à l'ensemble de la population du territoire sans distinction, entre 10 et 85 ans.

2. Lutte contre le harcèlement scolaire les 6 et 13 novembre 2025 :

Une action co-portée avec les acteurs locaux du territoire, les chefs d'établissements des collèges et lycées et la CCS, visera le 6 novembre 2025, à l'organisation d'une journée à destination des « ambassadeurs harcèlements » des établissements (en 2024, cela visait la participation de près de 100 élèves) comprenant des ateliers en prévention en santé mentale, et un ciné-débat adapté aux jeunes. Le 13 novembre 2025, ce même ciné-débat sera proposé au grand public en soirée afin d'éveiller les échanges autour du harcèlement scolaire (en 2024, près de 60 personnes s'y étaient rendues).

3. Formation en Premiers Secours en Santé Mentale les 8 et 9 décembre 2025 :

A la MJC de Château-Salins les 8 et 9 décembre 2025, entre 10 et 16 bénévoles qui œuvrent sur le territoire bénéficieront de la formation Premiers Secours en Santé Mentale délivrée par la CPAM de Moselle. Le secourisme en santé mentale avec le programme « Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) » constitue l'aide qui est apportée à une personne qui :

- Subit le début d'un trouble de santé mentale, une aggravation d'un trouble de santé mentale,
- Ou est dans une phase de crise de santé mentale.



Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premiers secours qui eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté.

Considérant, d'une part, que les objectifs de la Grande Cause Nationale 2025 « Parlons santé mentale ! » sont :

- Libérer la parole, changer le regard, déstigmatiser la santé mentale ;
- Prévenir et repérer/renforcer la prise en charge de premier recours ;
- Généraliser des outils de coordination territoriale ;
- Intensifier l'effort de recherche sur la santé mentale ;

Considérant, d'autre part, qu'en candidatant à ce label, la CCS s'engage à :

- Déployer et valoriser ses actions en faveur de la santé mentale ;
- Utiliser le kit national de communication,
- Autoriser le Gouvernement à relayer les actions conduites (agenda, cartographie) ;
- Fournir en fin d'année les indicateurs de réalisation demandés ;

Attendu, par ailleurs, que, le label Grande Cause Nationale 2025 « Parlons santé mentale ! » assure :

- Une reconnaissance institutionnelle et une valorisation auprès du public et des partenaires ;
- La possibilité d'utiliser l'identité visuelle sur ses supports de communication ;
- L'accès aux outils de communication dédiés ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- **CANDIDATER** au label Grande Cause Nationale 2025 « Parlons Santé Mentale ! » en lien avec les actions déployées dans le cadre de la fiche n°6 « Agir en Santé mentale » du Contrat Local de Santé du Saulnois ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

**Après délibération, le Bureau Communautaire :**

- **CANDIDATE** au label Grande Cause Nationale 2025 « Parlons Santé Mentale ! » en lien avec les actions déployées dans le cadre de la fiche n°6 « Agir en Santé mentale » du Contrat Local de Santé du Saulnois ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de conseillers votants | 25        |
| Ayant pris part au vote       | 25        |
| Abstention                    | 0         |
| Suffrages exprimés            | 25        |
| Majorité absolue              | 13        |
| <b>Pour</b>                   | <b>25</b> |
| Contre                        | 0         |

**POINT N° CCSBUR25054**  
**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Objet : INITIATIVE MOSELLE SUD - Appui au fonctionnement 2025**

*VU la délibération n° CCSDCC19040 du 27/06/2019, par laquelle l'Assemblée approuvait le contrat d'apport avec droit de reprise Initiative Moselle Sud, pour la période 2019-2021 ;*

*VU la délibération n°CCSDCC22043 du 18/05/2022, par laquelle, au terme du contrat précité, l'Assemblée Communautaire approuvait le conventionnement avec l'association INITIATIVE MOSELLE SUD pour l'année 2022 (avec reconduction tacite) ;*

*VU la convention, signée le 15/06/2022, avec INITIATIVE MOSELLE SUD au titre de l'année 2022 ;*

*VU la délibération n°CCSBUR23037 du 16/05/2023, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait l'adhésion au réseau INITIATIVE MOSELLE SUD pour l'année 2023 et validait le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 100,00 € ;*

*VU la délibération n°CCSBUR23094 du 20/12/2023, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait le versement de l'aide financière à l'association INITIATIVE MOSELLE SUD au titre de l'année 2023, d'un montant de 8.900,00 €, relatif à ses frais de fonctionnement ;*

*VU la délibération n°CCSBUR24012 du 27/03/2024, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait l'adhésion au réseau INITIATIVE MOSELLE SUD pour l'année 2024 et validait le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 200,00 € ;*

*VU la délibération n°CCSBUR24064 du 14/10/2024, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait le versement de l'aide financière à l'association INITIATIVE MOSELLE SUD au titre de l'année 2024, d'un montant de 8.900,00 €, relatif à ses frais de fonctionnement ;*

*VU la délibération n°CCSBUR25015 du 26/03/2025, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait l'adhésion au réseau INITIATIVE MOSELLE SUD pour l'année 2025 et validait le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 200,00 € ;*

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'« Initiative Moselle Sud » est une association faisant partie du réseau national des Plates-Formes d'Initiative Locale, outil d'ingénierie financière au service de la création, de la transmission et du développement d'entreprises nouvelles, principalement via des prêts d'honneur à taux 0 et sans garantie pour l'emprunteur.

Considérant les objectifs principaux d'Initiatives Moselle Sud et ses actions sur le territoire, à savoir :

- Aider les créateurs et repreneurs d'entreprise à constituer leurs fonds propres grâce au prêt d'honneur ;
- Permettre aux entreprises en développement de bénéficier également de ces prêts ;
- Suivre ces entreprises et les assister en cas de difficulté ;
- Organiser le club dirigeant pour rassembler les chefs d'entreprises autour de thématiques « terrain » et les faire se rencontrer pour rompre leur isolement et leur permettre de nouer des relations commerciales ou partenariales ;



Attendu que, par courrier du 14/08/2025, INITIATIVE MOSELLE SUD sollicite la Communauté de Communes du Saulnois en vue du versement de la participation financière, relative aux frais de fonctionnement 2025, qui s'établissent de la manière suivante : le montant annuel est calculé sur la base de 0,30 € par habitant soit 8.900,00 € pour 2025 (conformément à la convention signée le 15/06/2022).

Considérant la présentation faite aux membres de la Commission « Développement Economique », réunie le 09/09/2025 ;

**Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :**

- **APPROUVER** le versement de l'aide financière à l'association INITIATIVE MOSELLE SUD au titre de l'année 2025, d'un montant de 8.900,00 €, relatif à ses frais de fonctionnement ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

**Après délibération, le Bureau Communautaire :**

- **APPROUVE** le versement de l'aide financière à l'association INITIATIVE MOSELLE SUD au titre de l'année 2025, d'un montant de 8.900,00 €, relatif à ses frais de fonctionnement ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de conseillers votants | 25        |
| Ayant pris part au vote       | 25        |
| Abstention                    | 0         |
| Suffrages exprimés            | 25        |
| Majorité absolue              | 13        |
| <b>Pour</b>                   | <b>25</b> |
| Contre                        | 0         |

## POINT N° CCSBUR25055 ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

Objet : **Projet « Au fil de la Seille » - Association « Scènes et Territoires » - Versement d'une subvention - Approbation de la convention de partenariat 2025**

*VU la délibération n° CCCSBUR24055 du 18/09/2024, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait le versement d'une subvention d'un montant de 2.000,00 € à l'Association « Scènes et Territoires », dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Au fil de la Seille », en 2024 ;*

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que « Au fil de la Seille » est le projet d'une création artistique unique, dans le sens où celle-ci est dédiée à un territoire donné - impliquant ses habitants sur une période donnée. Cette création ad hoc a pour sujet le patrimoine vivant et culturel de la Vallée de la Seille. Elle valorise l'histoire locale (traditions, mythes et légendes, archéologie), l'environnement naturel (richesses et influences d'un cours d'eau) et les habitants.

Ce projet réunit une structure de diffusion artistique multi-sites (Scènes et Territoires), une fédération d'associations d'éducation populaire (Foyers Ruraux 57) et une compagnie professionnelle d'arts visuels et de spectacle vivant (Collectif Kinorev). Il mobilise également les savoir-faire et les moyens des acteurs institutionnels, associatifs et pédagogiques des territoires traversés par la Seille.

« Au fil de la Seille » est de fait composé d'un large volet d'actions éducatives culturelles et de sensibilisations aux arts et à la pratique artistique.

En 2025, les initiatives lancées depuis 2023 donneront lieu à plusieurs rendez-vous majeurs le long de la Seille, répartis sur trois week-ends, de l'étang de Lindre jusqu'au Sud Messin. Placé sous la direction artistique du Collectif KINOREV, en collaboration avec « Scènes et Territoires » et la Fédération des Foyers Ruraux de Moselle, le Saulnois accueillera deux journées festives à Tarquimpol et Marsal, les 20 et 21 septembre 2025.

L'événement « **Salia : les origines** » invitera habitants et visiteurs à découvrir un programme associant spectacles vivants, créations collectives, expositions et exploration du patrimoine local :

#### **Samedi 20 septembre 2025**

- Balade artistique augmentée – Partie de Cache-Cache par le Collectif Kinorev, entre Lindre-Basse et Tarquimpol (tout public – 2h15 – 4,5 km – inscription conseillée – jauge limitée) ;
- Visite du Musée du Sel de Marsal dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine ;
- Exposition multimédia Bestiaires de la Seille – Petit cabinet de curiosité : Le petit peuple de la Seille à l'Arsenal (tout public), avec diffusion de *The rain is silent* de Nicolas Schneider, en partenariat avec la Maison du Clément, l'école Gustave Charpentier et le collège Charles Hermite de Dieuze ;
- Ateliers participatifs : sérigraphie (Spraylab) et modelage (Olivier Noël) sur la Place d'Armes ;
- Spectacles vivants ;
- Not I – Compagnie Li(luo), à 16h et 17h30, Porte de France, devant le Musée du Sel (à partir de 12 ans – 45 min – sur inscription) ;
- Funambule en paysage – Minuit Compagnie, à 19h, Poterne (tout public – 25 min) ;
- Déambulation dansée Offrande à Salia et arrivée du chaland sur les bords de Seille, à la tombée de la nuit ;
- Concert MY SWING (jazz manouche) à 21h à l'Arsenal.

#### **Dimanche 21 septembre 2025**

- Balade artistique augmentée – Partie de Cache-Cache par le Collectif Kinorev, entre Lindre-Basse et Tarquimpol (tout public – 2h15 – 4,5 km – inscription conseillée – jauge limitée) ;
- Spectacle Not I – Compagnie Li(luo), à 14h, Porte de France, devant le Musée du Sel (à partir de 12 ans – 45 min – sur inscription) ;
- Conteuses et conteurs du Saulnois, à 15h sur la scène naturelle de Tarquimpol (tout public – 1h – en partenariat avec la Communauté de Communes du Saulnois) ;
- Exposition multimédia Bestiaires de la Seille – Petit cabinet de curiosité : Le petit peuple de la Seille à l'Arsenal, ouverte à partir de 14h (tout public), avec diffusion de *The rain is silent* de Nicolas Schneider.



Considérant le plan de financement estimatif de ce projet pour le territoire du Saulnois, comme suit :

| CHARGES                                | Montant HT         | PRODUITS                            | Montant HT         |
|----------------------------------------|--------------------|-------------------------------------|--------------------|
| <b>60 - Achats</b>                     | <b>27 157,90 €</b> | Etat – DRAC Grand Est               | <b>4 500,10 €</b>  |
| Achats matières et fournitures         | 27 157,90 €        | Conseil Régional Grand Est          | <b>4 500,10 €</b>  |
| <b>62 - Autres services extérieurs</b> | <b>2 401,00 €</b>  | Conseil Départemental de la Moselle | <b>4 500,00 €</b>  |
| Publicité, publication                 | 1 151,00 €         | Communauté de Communes du Saulnois  | <b>1 500,00 €</b>  |
| Déplacements, missions                 | 1 250,00 €         | LEADER                              | <b>18 858,70 €</b> |
| <b>64 - Charges de personnel</b>       | <b>5 000,00 €</b>  | Autofinancement                     | <b>1 000,00 €</b>  |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>               | <b>34 358,90 €</b> | <b>TOTAL DES PRODUITS</b>           | <b>34 358,90 €</b> |

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- **APPROUVER** la convention de partenariat entre l'Association « Scènes et Territoires » et la Communauté de Communes du Saulnois, jointe en annexe ;
- **APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de 1.500,00 euros à l'Association « Scènes et Territoires », dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Au fil de la Seille », en 2025, selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **APPROUVER** la mise à disposition d'un minibus et d'un agent de la Communauté de Communes du Saulnois, afin de mettre en place des navettes pour le public, entre Lindre-Basse et Tarquimpol, lors des balades artistiques ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

**Après délibération, le Bureau Communautaire :**

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre l'Association « Scènes et Territoires » et la Communauté de Communes du Saulnois, jointe en annexe ;
- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 1.500,00 euros à l'Association « Scènes et Territoires », dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Au fil de la Seille », en 2025, selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **APPROUVE** la mise à disposition d'un minibus et d'un agent de la Communauté de Communes du Saulnois, afin de mettre en place des navettes pour le public, entre Lindre-Basse et Tarquimpol, lors des balades artistiques ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de conseillers votants | 25        |
| Ayant pris part au vote       | 25        |
| Abstention                    | 0         |
| Suffrages exprimés            | 25        |
| Majorité absolue              | 13        |
| <b>Pour</b>                   | <b>25</b> |
| Contre                        | 0         |

**POINT N° CCSBUR25056**  
**ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES**

Objet : **Championnat de France, coupe des nations et championnat du monde de twirling bâton à Turin  
- Participation de sportives natives du Saulnois**

Considérant le courrier du 20 février 2025 de M. Romain LATAPIE, Président du Twirling Club de Faulquemont-Créhange, sollicitant une aide financière afin de permettre aux athlètes du Saulnois de participer aux compétitions nationales et internationales de twirling bâton ;

Considérant que ce club réalise chaque saison d'excellentes performances sportives, avec de nombreuses athlètes atteignant la finale du Championnat de France et se distinguant également sur la scène internationale ;

Considérant le coût important que représente un tel déplacement pour les familles et la nécessité d'accompagner ces jeunes sportives dans leurs déplacements qui valorisent l'image du Saulnois bien au-delà des frontières régionales ;

Considérant que pour la saison 2025, les athlètes suivantes, natives du Saulnois, se sont qualifiées :

**Championnat de France à Lille :**

- Emma BUTLINGAIRE (Bréhain) ;
- Soline LIEBGOTT (Francaltroff) ;
- Manon LIEBGOTT (Francaltroff) ;
- Maelys DRAIA (Francaltroff).

**Coupe et Championnat du Monde à Turin :**

- Emma BUTLINGAIRE (Bréhain) ;
- Maelys DRAIA (Francaltroff).

**Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :**

- **VALIDER l'attribution d'une participation, au Twirling Club de Faulquemont-Créhange, d'un montant de 600,00 € soit 100,00 € par athlète native du Saulnois qualifiée par compétition, à savoir la finale du Championnat de France et le Championnat du Monde 2025 ;**



- **CONDITIONNER** le versement de cette participation à la présentation de justificatifs de concours aux compétitions concernées ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

**Après délibération, le Bureau Communautaire :**

- **VALIDE** l'attribution d'une participation, au Twirling Club de Faulquemont-Créhange, d'un montant de 600,00 € soit 100,00 € par athlète native du Saulnois qualifiée par compétition, à savoir la finale du Championnat de France et le Championnat du Monde 2025 ;
- **CONDITIONNE** le versement de cette participation à la présentation de justificatifs de concours aux compétitions concernées ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de conseillers votants | 25        |
| Ayant pris part au vote       | 25        |
| Abstention                    | 0         |
| Suffrages exprimés            | 25        |
| Majorité absolue              | 13        |
| <b>Pour</b>                   | <b>25</b> |
| Contre                        | 0         |

**POINT N° CCSBUR25057**  
**ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES**

Objet : **Demande de subvention exceptionnelle de l'Association « Foyer Rural de Bénestroff » pour l'organisation de son 40<sup>ème</sup> anniversaire**

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'Association « Foyer Rural de Bénestroff » dans le cadre de l'organisation de son 40<sup>ème</sup> anniversaire ;

Considérant le plan de financement prévisionnel de cet évènement, comme suit :

| Dépenses                                      |                   | Recettes                           |                          |
|-----------------------------------------------|-------------------|------------------------------------|--------------------------|
| Achat polos floqués et chapeaux personnalisés | 750,00 €          | Communauté de Communes du Saulnois | 750,00 €<br>(soit 20%)   |
| Animations et spectacles                      | 3.000,00 €        | Autofinancement                    | 3.000,00 €<br>(soit 80%) |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>3.750,00 €</b> | <b>TOTAL</b>                       | <b>3.750,00 €</b>        |

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 750,00 € à l'Association « Foyer Rural de Bénestroff » au titre d'une subvention exceptionnelle, dans le cadre de l'organisation de son 40<sup>ème</sup> anniversaire, suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 750,00 € à l'Association « Foyer Rural de Bénestroff » au titre d'une subvention exceptionnelle, dans le cadre de l'organisation de son 40<sup>ème</sup> anniversaire, suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de conseillers votants | 25        |
| Ayant pris part au vote       | 25        |
| Abstention                    | 0         |
| Suffrages exprimés            | 25        |
| Majorité absolue              | 13        |
| <b>Pour</b>                   | <b>25</b> |
| Contre                        | 0         |

Procès-verbal validé le 26 novembre 2025.

Le Président  
Jérôme END

Le secrétaire de séance  
François FLORENTIN